

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 15 mars 2018 à 18h30,**À Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion**

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	Pouvoir de Thibaut GUIGUE Arrivée après la 14 ^{ème} délibération
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	Pouvoir de Jean-Claude CAGNON
4	AIX-LES-BAINS	T	Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	
5	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	
6	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
7	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	Arrivée après la 12 ^{ème} délibération
8	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	Pouvoir de Jérôme DARVEY
9	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	Arrivée après la 25 ^{ème} délibération
10	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
11	AIX-LES-BAINS	T	Fabrice MAUCCI	
12	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
13	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
14	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	Arrivé après la 12 ^{ème} délibération
15	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANÇOIS	
16	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
17	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
18	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANÇON	
19	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
20	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
21	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	Arrivée après la 6 ^{ème} délibération
22	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
23	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
24	ENTRELACS	T	Claude GIROUD	Arrivée après la 6 ^{ème} délibération
25	ENTRELACS	T	Yves GRANGES	
26	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
27	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
28	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
29	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	Pouvoir de Didier FRANÇOIS
30	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	
31	MERY	T	Nathalie FONTAINE	Départ après la 30 ^{ème} délibération
32	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
33	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
34	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
35	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
36	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
37	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
38	SAINT OURS	S	Louis ALLARS	
39	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	S	Jean-Marc JOURDAN	
40	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	Pouvoir d'Eudes BOUVIER
41	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
42	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
43	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	Pouvoir de Martine SCAPOLAN Arrivé après la 12 ^{ème} délibération
44	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
45	VOGLANS	T	Martine BERNON	

22 communes présentes

**GRAND
LAC**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Absents excusés :

CHANAZ
CONJUX
MERY
SAINT OURS
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE
VIONS

Yves HUSSON
Claude SAVIGNAC
Eudes BOUVIER
Christian REBELLE
Denise de MARCH
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

Autres présents non votants :

Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISSIERE
Christophe PIRAT
Olivier VERDENAL
Véronique MERMOUD
Sophie CASSARO
Estelle COSTA de BEAUREGARD

Directeur Général des Services
Directeur Général Adjoint
Directeur des services à la population
Directeur financier
Responsable service Urbanisme – Habitat – Foncier
Responsable service Tourisme
Responsable Juridique/Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 8 mars 2018 à laquelle était joint un dossier de travail de 398 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 32 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 38 présents (36 titulaires et 2 suppléants), et 43 votants.

FINANCES**AP/CP 009 – Réhabilitation des déchetteries – Révision n°3**

*Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les délibérations du conseil communautaire du 14 janvier 2016 portant ouverture de l'AP/CP et du
9 février 2017 portant révision n°1 relatif à la réhabilitation des déchetteries.*

Vu la délibération du conseil communautaire du 22 juin 2017 portant révision n°2,

Monsieur le Président propose de porter le montant de l'Autorisation de Programme (AP) à 3 276 915,06 euros TTC, suite à l'intégration :

- des travaux de la déchetterie de Chindrieux pour un montant de 291 000 € TTC : mise en place du contrôle d'accès, agrandissement par la création de 3 quais supplémentaires et reprise de l'accès au bas de quai)
- des travaux complémentaires sur les déchetteries d'Entrelacs et de Drumettaz - Clarafond pour un montant de 120 000 € TTC

Les Crédits de Paiement (CP) de l'exercice 2017 sont ajustés.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Primitif 2018

Cette modification a fait l'objet d'un rapport présenté pour information et validation préalable au bureau du 8 mars 2018.

Il rappelle que l'adoption, la modification, ou la clôture d'un AP/CP se traduit par le vote d'une délibération en Conseil. L'AP/CP représente l'interface entre la Programmation Pluriannuelle des Investissements et le budget (principe d'annualité). L'adoption, la modification, l'annulation d'AP/CP se traduira par le vote d'une délibération en Conseil. Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée antérieurement, peuvent être liquidées et mandatées dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération de l'autorisation de programme (art L1612-1 du CGCT).

OPERATION

Intitulé de l'opération :	Réhabilitation des déchetteries
Budget :	PRINCIPAL
Imputation analytique :	137 - Déchetteries
Montant initial de l'opération :	2 340 000 euros TTC
Montant actualisé : révision n°1	2 433 000 euros TTC
Montant actualisé : révision n°2	2 866 000 euros TTC
Montant actualisé : révision n°3	3 276 915,06 euros TTC

DEPENSES

	proposé
Dépenses réalisées 2016	1 072 979,25
Dépenses réalisées 2017	1 390 317,23
Dépenses programmées 2018	813 618,58
TOTAL	3 276 915,06

FINANCEMENTS**proposé**

Subventions attendues
Emprunt ou autofinancement

0,00
3 276 915,06

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la révision n°3 de l'AP/CP des déchetteries.

Aix-les-Bains, le 15 mars 2018

Le Président,
Dominique DORD



- Délégués en exercice : 70
- Présents : 40
- Votants : 45
- Pour : 45
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : AP/CP 009 - Réhabilitation des déchetteries - Révision n.3

Date de transmission de l'acte : 20/03/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 20/03/2018

Numéro de l'acte : d2284 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20180315-d2284-DE

Date de décision : 15/03/2018

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers
7.10.3. Autres